

d'âge actuelle, mais je crois qu'elle se situe aux environs de 55 ans. Or, l'agriculture est une profession fatigante, et nous devons avoir un groupe plus jeune prêt à assurer la relève.

En plus de la question de crédit, je soulèverai la question de la conservation de nos meilleures terres arables. D'après ce que je comprends, la meilleure terre arable est celle qui est classée au cadastre des terres canadiennes sous les catégories n^{os} 1, 2 et 3. Nous avons une superficie très limitée de terres de cette qualité. Je crois qu'il est exact de dire que presque la moitié de la terre no 1 du Canada se trouve dans le sud de l'Ontario.

Or le sud de l'Ontario est en train de s'urbaniser très rapidement et de s'industrialiser à la même vitesse, et il est certainement très important, dans l'intérêt national, de préserver ces terres. Je suppose que la question dépasse largement la compétence de la province de l'Ontario; aussi je demanderai au ministre de l'Agriculture quelles sont les mesures qu'envisage son ministère en vue de planifier l'utilisation des terres.

● (2120)

Nous entendons à tout moment des histoires effrayantes sur la superficie des terres agricoles de la catégorie n^o 1 perdues pour la production. Nous entendons également l'argument contraire selon lequel certaines de ces terres reviennent à la production. Les terres agricoles de la catégorie n^o 1 sont des terres sur lesquelles on peut faire pousser n'importe quel type de plante à cause, entre autres choses, de leur teneur en humidité, en chaleur et des périodes sans gel. On m'a dit qu'il n'existait pas de terres agricoles de la catégorie n^o 1 dans les provinces Atlantiques. Les meilleures terres agricoles de cette région sont peut-être de la catégorie n^o 2. Voilà donc une ressource précieuse qui peut être d'un grand intérêt pour les consommateurs et les habitants des agglomérations urbaines. Quelle est l'incidence de l'urbanisation et de l'industrialisation sur nos terres agricoles? Les industriels et les urbanistes sont prêts à les payer plus cher que le fermier, et elles leur rapporteront plus qu'au fermier, vu les modes de production actuels.

Chose plus importante encore, avant que nous acceptions les prévisions budgétaires du ministre, nous aimerions savoir quelles sont les mesures qu'il prend pour étudier ce problème essentiel au niveau fédéral-provincial. Une fois que ces terres sont perdues, elles le sont probablement à jamais. Le ministre participe-t-il à des réunions fédérales-provinciales sur la planification de l'utilisation des terres. Si c'est le cas, de quelle manière contribue-t-il à ces réunions et, à son avis, quels sont les progrès qui y sont faits? J'aimerais maintenant lui poser une autre question: n'estime-t-il pas qu'il a la responsabilité de demander instamment aux deux niveaux de gouvernement de se rencontrer fréquemment dans le cadre de conférences sur la planification de l'utilisation des terres de façon à établir des objectifs nationaux en ce domaine dans le respect des intérêts agricoles, dont l'importance est primordiale. Ces conférences pourraient également étudier les activités du gouvernement fédéral qui utilise également des terres, par exemple pour la construction d'aéroports près des grandes villes, et c'est habituellement là que se trouvent les meilleures terres. Dans quelle mesure tient-il compte des intérêts agricoles et quelles sont les directives suivies par les deux niveaux de gouvernement pour nous conseiller en matière d'utilisation des terres, et particulièrement des terres agricoles?

Subsides

Le ministre reconnaîtrait-il l'utilité de la proposition de réserver certaines terres arables très fertiles qui seraient utilisées exclusivement à des fins agricoles et non urbaines, industrielles ou autres? Y verra-t-il une proposition valable, et les banques de terres agricoles auraient-elles autant de sens que le remembrement foncier opéré pour l'habitation ou la croissance urbaine? Si oui, le gouvernement fédéral a-t-il un rôle à jouer dans le remembrement foncier?

J'associe le souci des citoyens et des consommateurs de protéger les terres agricoles avec leur volonté de voir les agriculteurs bénéficier de formules généreuses de stabilisation de leurs revenus parce qu'il est du plus grand intérêt des consommateurs d'assurer aux agriculteurs des revenus qui leur permettent effectivement de continuer à produire des denrées alimentaires et autres. C'est pourquoi leurs revenus devraient augmenter avec les revenus généraux et être stabilisés à cause du caractère unique de l'agriculture, qui dépend tellement du temps, des marchés internationaux et doit subir des fluctuations de prix considérables. Il est tout aussi important de préserver ces terres qu'il l'est de s'en servir utilement en agriculture. C'est pourquoi je suis certain de pouvoir dire au ministre que les citoyens souhaitent la stabilisation des revenus agricoles.

J'aimerais traiter de la question de la propriété étrangère avant de parler de ma dernière préoccupation, monsieur le président. Sans le savoir, je crois que les étrangers achètent de plus en plus de terres agricoles au Canada. Peut-être n'en sommes-nous pas trop préoccupés à ce stade-ci, mais je crois qu'ils sont prêts à payer plus que les Canadiens pour ces terres. Que voient-ils, qu'est-ce qui nous échappe? Est-ce que nos programmes agricoles ne satisfont pas les Canadiens, ou ne sont pas assez intéressants pour les faire rester en agriculture? Est-ce qu'ils reconnaissent un problème mondial que nous n'avons pas pleinement reconnu dans nos politiques? Savent-ils mieux que nous que non seulement le Canada aura besoin de plus de produits alimentaires à cause de la disparition des terres, mais le monde aussi, et ils se placent donc dans une situation dans notre pays à laquelle nous ne semblons pas pouvoir intéresser les Canadiens?

Les terres agricoles sont-elles un sujet de préoccupation pour l'Agence fédérale d'examen de l'investissement étranger? Sinon, le ministre estime-t-il qu'il devrait en être ainsi et, si oui, quelle sorte de principes directeurs pourraient s'imposer? La responsabilité de l'Agence est de voir à ce que les achats étrangers profitent aux Canadiens. L'achat étranger de terres agricoles, surtout des meilleures terres, est-il dans l'intérêt des Canadiens?

J'aimerais enfin souligner que les agriculteurs seraient rassurés de voir siéger des consommateurs au sein de leurs offices de commercialisation. Les consommateurs veulent avoir l'assurance que ces offices de commercialisation, quand ils réglementent l'approvisionnement et régissent les prix, ainsi qu'ils doivent le faire de temps à autre, servent aussi bien l'intérêt général que l'intérêt particulier des agriculteurs. La meilleure façon de donner cette assurance aux consommateurs est de leur ménager une place au sein des offices de commercialisation agricole, tout comme il y a à mon avis un très fort intérêt chez les agriculteurs à être représentés au sein d'autres organismes. Une tendance tenace et bien compréhensible porte à soupçonner les offices de commercialisation de poursuivre peut-être indûment les intérêts des producteurs. La plupart des consommateurs sont d'avis qu'il faut protéger les agriculteurs pour les motifs que j'ai déjà évoqués, mais ils aimeraient joindre de l'assurance supplémentaire que cette activité est équita-